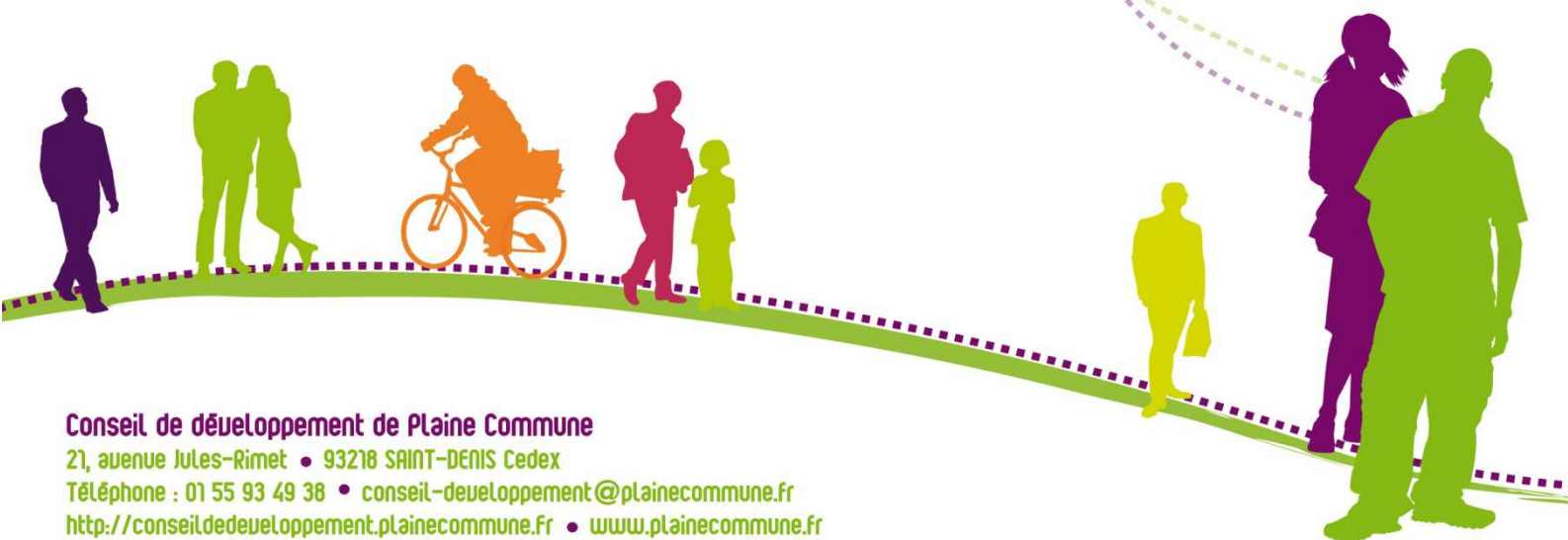


La culture pour une identité communautaire et favoriser l'accès pour tous à la culture

Avis du Conseil de développement

Validé à l'Assemblée plénière
du 10 juin 2008



Plan de la contribution sur la culture

- **Contexte de l'auto saisine du Conseil de développement**
- **Conditions d'élaboration de la contribution et méthode de travail**
- **Préambule**
- **Le constat sur l'existant**
 - Une grande richesse culturelle
 - Le critère de proximité
- **Les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'accès à la culture**
 - L'accessibilité à la culture
 - Une tarification culturelle, reflet d'un plus communautaire
 - L'information, la communication, le partage culturel dans un lieu communautaire et le projet de télévision locale
 - La lutte pour l'alphabétisation et contre l'illettrisme,
- **Relevé des propositions**

Annexe

- Documents de travail

Conditions d'élaboration de la contribution sur la culture

Contexte de l'auto saisine du Conseil de développement

Plusieurs membres du Conseil de développement ont souhaité émettre une contribution sur la culture. Certains se sont investis au Conseil de développement avec cet objectif.

L'Assemblée plénière du Conseil de développement du 30 mars 2006 a validé la création d'un groupe culture. Le Conseil de développement a souhaité émettre une contribution pour que :

- l'accès à la culture pour tous, la découverte et l'appropriation du patrimoine culturel de Plaine Commune par ses habitants soient favorisés ;
- La culture soit un moyen pour favoriser et renforcer l'identité communautaire.

Le thème de l'auto-saisine a été validé en Assemblée plénière le 8 juin 2006.

Le Conseil de développement réuni en Assemblée plénière le 27 mars 2008 a discuté un projet de contribution. Il a amendé et adopté la présente contribution sur la culture en Assemblée plénière du 10 juin 2008. Elle sera présentée au Bureau communautaire de Plaine Commune le 24 septembre 2008.

Méthode de travail

Le groupe de travail « culture » est composé de 9 personnes issues des différentes familles du Conseil : Ketly ALEXIS, Corinne DOULLE, Sylvie GROPPER, Audrey GUTIEREZ-FERNANDEZ, Toufik IBERRAKENE, Zine-Labidine LASSOUED, Jacques MATHEY, Geneviève PELISSIER, Yves PEYRON.

17 séances de travail ont eu lieu auxquelles il faut ajouter la participation des membres du Conseil de développement à plusieurs initiatives :

- « **art & fact** », le salon sur l'artisanat et les cultures de Plaine Commune qui avait pour vocation de valoriser des métiers, des savoir-faire, des projets liés aux métiers d'art et aux pratiques culturelles traditionnelles peu connues – octobre 2006 ;
- « **Tourisme et Banlieue : quel avenir commun ?** » - 28 novembre 2006 ;
- « **Le patrimoine, facteur de développement local** », séminaire transnational organisé en tables rondes sur les thèmes de « La valorisation du patrimoine, facteur de développement local », « Quelle viabilité pour ces projets ? » et « Vers la constitution de nouvelles formes d'organisation » présentant des expériences locales sur le territoire de Plaine Commune, en France et en Europe - 14 mars 2007 ;
- Dédale à l'**académie Fratellini**, une invitation à participer au spectacle - avril 2007 ;
- **Métis**, la présentation du programme par Plaine Commune - 20 février 2008 ;
- **Les Balades urbaines**, organisées par la Communauté d'Agglomération ;
- « **Seine Commune** » les deux éditions 2007 et 2008 auxquelles le Conseil de développement est présent.

Parallèlement, les membres du Conseil de développement ont auditionné Plaine Commune :

- Le 27 septembre 2007, M. Michel ROGOWSKI, Conseiller communautaire, délégué à la culture, pour un premier échange sur l'activité communautaire dans le domaine.

Enfin, les membres du groupe de travail ont établi un rapide diagnostic des politiques culturelles dans leurs villes afin d'avoir une vision partagée du domaine. Un recensement des activités et des équipements a été réalisé.

Le Petit Robert définit la culture comme « *un ensemble de connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement* ». Le Conseil de développement a décidé de se saisir des questions de culture en ces termes en ajoutant l'accès à la connaissance et l'accès aux arts, aux lettres, aux sciences, aux techniques et à tout notre patrimoine, passé, présent et futur.

Pour le Conseil de développement, l'accès de tous à la culture est garante du vivre ensemble, et la démocratisation de la culture est un élément fort de l'identité communautaire à construire.

Préambule

La culture n'est pas une compétence communautaire transférée par les villes à la Communauté. Pour autant, au regard des différentes compétences notamment en aménagement et en développement du territoire, et dans la mesure où Plaine Commune fonctionne comme une coopérative de villes, des initiatives peuvent être prises par la Communauté pour favoriser l'accès de tous à la culture.

La question du transfert de la culture et du sport à la Communauté d'agglomération s'est posée dès la création de Plaine Commune. Suite à la constitution d'un groupe de travail sur le sujet, il a été décidé de transférer en 2005 les équipements liés à la lecture publique, soit l'équivalent de 22 médiathèques et 200 personnes.

Plaine commune mène des actions à l'échelle communautaire avec :

- La lecture publique avec la gestion et la création d'équipements et de 3 bibliobus,
- La mise en réseau des bibliothèques avec par exemple la création d'une carte unique pour l'accès aux médiathèques et récemment une navette inter-médiathèques pour le transfert des documents,
- Des actions culturelles telles le festival de contes « Histoires communes » ou « Plaine Comics » autour de la Bande dessinée,
- Le festival de musique Métis et le festival des musiques du Monde,
- Le soutien à l'académie Fratellini, lieu d'intérêt communautaire.

Le constat sur l'existant

Le recensement des activités culturelles selon les villes met en évidence plusieurs remarques :

Une grande richesse culturelle

Quelque soit la ville et sa taille, il existe une très grande richesse culturelle. La culture passe par l'existence et la programmation des équipements culturels. Elle est également transmise et pratiquée par le biais d'un important tissu associatif dans l'univers de la culture classique ou moderne.

Le critère de proximité

Si les équipements culturels sont bien répartis sur le territoire de certaines villes (Epinay-sur-Seine), ils sont en revanche concentrés en centre-ville sur d'autres communes (Saint-Denis, ..). Le Conseil de développement souhaite que tous types d'activités culturelles (danse, théâtre, cinéma, musique, citoyenneté, ..) soient accessibles à tous les quartiers des 8 villes. Aussi, quand les lieux de culture sont concentrés en centre-ville ou dispersés, il manque souvent la possibilité d'y accéder notamment en transport en commun.

Ainsi, les bibliobus permettent à certains quartiers éloignés des médiathèques d'accéder aux documents. Aujourd'hui, 4 villes sont concernées par ses dessertes publiques, Saint-Denis, Stains, Pierrefitte et Villetaneuse. Question : quand seront couverts dans les 4 autres villes les autres quartiers éloignés des médiathèques ?

De même, certaines villes disposent d'équipements d'intérêt national ou régional, dont la programmation est parfois peu accessible au plus grand nombre.

Une réflexion partagée avec celle du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération de Poitiers

Le Conseil de développement de l'Agglomération de Poitiers a fait réaliser une enquête sur les pratiques et les représentations culturelles dans le but de contribuer à favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Parmi les freins aux pratiques culturelles, il est noté :

- Le manque de temps. Les moments privilégiés pour les activités culturelles étant le week-end et en fin de journée.
- L'absence de véhicules ou la rareté des transports en commun le soir. Rappelons que sur le territoire de Plaine Commune un ménage sur deux ne dispose pas de véhicule particulier.
- Le prix, surtout pour les familles dépassant 4 personnes.
- Le manque d'intérêt ou le sentiment de ne pas être concernés, les personnes interrogées marquant une différence entre « culture dominante ou élitiste » et culture « populaire ».

Favoriser l'accès de la culture à tous

1- / L'accessibilité à la culture

a) Le critère de proximité est essentiel à la culture.

Le Conseil de développement souhaite souligner :

- l'importance de la culture dans les quartiers
- la nécessité d'accès en navette aux équipements culturels et sportifs de centre-ville.

Il existe des déserts culturels dans certains quartiers, ce qui pousse même parfois la population à aller dans les villes voisines.

L'intercommunalité devrait jouer un rôle pour la démocratisation de la culture pour les quartiers qui en sont éloignés. Le Conseil de développement propose que Plaine Commune travaille sur le repérage des déserts culturels.

Le Conseil de développement propose de faire tourner les spectacles existants dans les villes dans les différents équipements des communes.

Les habitants pratiquent une culture de proximité. Ainsi, certains habitants de Saint-Denis ou d'Aubervilliers iront également à Paris, de l'Île Saint-Denis à Saint-Ouen ou à Paris quand ceux d'Epina-sur-Seine vont aussi à Saint-Denis, Enghien ou Gennevilliers.

L'accessibilité en transport en commun est une réelle nécessité. Elle a d'ailleurs été soulignée dans la contribution du Conseil de développement au projet de territoire pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : « L'égalité d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs est nécessaire et passe par les transports. La desserte en transport en commun des grands équipements comme des équipements de quartiers est impérative, et logique après 21h pour les grands équipements ouverts à cette heure ».

Le Plan Local des Déplacements (P.L.D.) de Plaine Commune confirme d'ailleurs que 30 % de la population, soit plus de 100 000 personnes, sont mal desservies en transports en commun.

Le Conseil de développement souhaite que la Communauté engage un partenariat avec la RATP pour la mise en place de transports en commun pendant les heures de spectacles.

Concernant les médiathèques, le groupe culture avait demandé au Conseil de développement d'insister sur la nécessité de « la mise en place d'au moins une navette hebdomadaire pour porter les documents d'une médiathèque à l'autre afin que le lecteur n'ait pas à se déplacer lui-même. ». Cette navette est en cours de mise en place.

b) Une tarification culturelle, reflet d'un plus communautaire

Dans sa contribution au projet de territoire (le S.CO.T.), le Conseil de développement demandait à Plaine Commune de travailler sur un tarif unique d'accès aux équipements culturels et sportifs pour l'ensemble des habitants de l'agglomération, ce qui représenterait un réel plus communautaire.

En termes de tarification communautaire, Plaine Commune a répondu que la tarification était liée au mode de subventionnement lui-même dépendant du statut de l'équipement national, régional ou communal. Un tarif communautaire est donc compliqué à mettre en place.

Conscient de la complexité d'instaurer un tarif communautaire, le Conseil de développement demande la création d'un « tarif privilégié de proximité » pour les habitants et les salariés de la Communauté afin que tous aient effectivement accès aux activités et aux équipements culturels et si possible au même tarif que celui de l'habitant de la ville.

Aujourd'hui encore, des habitants d'une ville de la communauté se voient parfois refuser l'accès à une activité culturelle organisée par une autre ville de la communauté sous prétexte qu'ils n'y habitent pas : il faudrait évoluer vers un esprit communautaire.

Enfin, le Conseil de développement souhaite que les actions culturelles et les équipements dont la Communauté a la charge soient accessibles aux personnes quel que soit leur handicap.

- 2 - / l'information et la communication

a) Informer davantage

Plus de la moitié de l'information sur l'offre culturelle passe par la presse locale, le bouche à oreille et l'affichage.

A cet effet et à l'initiative du Groupe culture, le Conseil de développement a demandé à la communauté d'agglomération d'encarter un agenda culturel dans son mensuel « En commun », ce qui a été réalisé. Dans le même esprit, le Conseil de développement propose d'encarter dans les journaux des villes, l'agenda culturel de l'ensemble des initiatives existant sur le territoire de Plaine commune.

Le Conseil de développement demande que la distribution d'« En commun » soit améliorée et qu'il y ait davantage d'informations sur l'actualité culturelle de l'ensemble de la Communauté dans les équipements des villes.

Enfin, les associations culturelles qui sont reliées à internet peuvent servir de relais d'information pour les activités culturelles existantes sur l'ensemble du territoire.

b) Formaliser l'idée de partage culturel dans un lieu communautaire

Plaine Commune pourrait être à l'initiative de la création d'un espace dans lequel l'ensemble des informations culturelles seraient largement accessibles.

Ce lieu pourrait trouver sa place dans les futurs locaux du siège de la Communauté. Ainsi, le rez-de-chaussée de l'immeuble pourrait être ce lieu d'information, organisé de façon attractive et conviviale (avec la possibilité de prendre un verre et d'échanger par exemple).

Le regroupement dans un même lieu de l'information et des actions de la Communauté dans ce domaine participerait à l'effort de clarification pour gagner en lisibilité vis-à-vis des villes et des habitants.

En effet, les initiatives communautaires comme le festival Métis ou le festival des Musiques du Monde ne sont pas assez lisibles à l'ensemble de la population. Un regroupement de l'information permettrait de gagner en cohérence voire d'ajouter des moments culturels à des manifestations conviviales. Ainsi, le Conseil de développement propose d'ajouter au rendez-vous très réussi et convivial de « Seine Commune » davantage d'initiatives culturelles.

c) Le projet de télévision locale à Plaine Commune

Une télévision locale pourrait être le lieu communautaire virtuel de transmission des événements et des initiatives culturelles.

Dans l'hypothèse où ce projet se concrétiserait, le Conseil de développement souhaite un contenu citoyen. Si ce projet se réalise sur un canal numérique (via la Télévision Numérique Terrestre), le Conseil de développement propose de rendre accessible à tous, le prix du décodeur. Ainsi, il pourrait s'inspirer de la démarche du Conseil général de la Seine Saint-Denis qui a réalisé un marché public pour faire diminuer le prix des ordinateurs et les rendre accessibles aux collégiens.

d) La lutte pour l'alphabétisation, contre l'illettrisme et pour la connaissance de la langue française

Plaine Commune interviendrait déjà dans ce domaine à la Direction « emploi-insertion ».

Pour l'accès à la culture pour tous, il s'agit d'évaluer les besoins et les coûts en fonction de la proximité des équipements où ces actions sont menées et en prenant en compte les contraintes de la vie professionnelle et familiale.

Les médiathèques offrent déjà une première approche ainsi que les centres socio-culturels et les associations.

En conclusion, le Conseil de développement souhaite que la Communauté d'Agglomération facilite davantage l'accès à la culture des habitants et des personnes travaillant sur le territoire.

Dans cet esprit, il propose que Plaine Commune étudie la pertinence d'élargir les compétences transférées, en termes de faisabilité et de complexité et en distinguant les atouts, les coûts, les inconvénients et les moyens nécessaires.

Relevé des propositions pour faciliter à tous l'accès à la culture

Pour l'accessibilité :

- Avec un partenariat avec la RATP,
- Avec des navettes pour transporter les spectateurs dans les lieux culturels là où la RATP ne passe pas,
- Avec des navettes hebdomadaires pour transporter les documents culturels d'une médiathèque à l'autre et des bibliobus pour les quartiers des 8 villes qui en sont éloignés,
- Avec des équipements culturels accessibles aux personnes handicapées.

Pour faciliter l'accès à la culture pour tous :

- Avoir un même tarif pour les habitants ou les salariés de l'agglomération quelle que soit la ville où ils habitent où ils travaillent,
- Travailler sur les déserts culturels.

Pour une solidarité communautaire :

- Faire tourner les spectacles dans les villes,
- Encarter l'agenda culturel d' « En Commun » dans les journaux des 8 villes,
- Créer un espace partagé d'information des activités culturelles du territoire dans le futur siège de Plaine Commune.

Pour une meilleure information et communication :

- Travailler en réseau avec les associations dans les médiathèques
- Diminuer le prix du décodeur dans l'hypothèse du projet de télévision locale numérique (TNT) avec la mise en place d'un marché public.

Pour lutter pour l'alphabétisation et contre l'illettrisme :

- Evaluer les besoins et les coûts des familles pour l'accès à la culture dans tous les équipements culturels de proximité, en complément des actions de la Direction de l'insertion de Plaine Commune,

Annexe à la contribution culture

Documents de travail

- Extrait de l'étude préalable à une politique culturelle communautaire – Décembre 2002 – Argos Culture et Pro-Développement pour Plaine Commune
- Pratiques et représentations culturelles des habitants de la Communauté d'Agglomération de Poitiers – enquête réalisée pour le Conseil de développement durable de l'Agglomération de Poitiers par le Master Professionnel de sociologie de l'Université de Poitiers,
- Documents culturels produits par les villes et les équipements culturels du territoire communautaire et du Département de la Seine Saint-Denis

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions. Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Pour y participer : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont
Animatrice du Conseil de développement
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

conseil-developpement@plainecommune.com.fr